

Voyages et loisirs

**Parcourez le monde
en toute sécurité.**
Avec l'assurance voyages
et loisirs de l'ERV.



En coopération avec:

GLOBETROTTER

La protection complète pour vos besoins de voyage

Avec le forfait complet, vous bénéficiez d'une protection optimale pour les voyages et les activités de loisirs 365 jours par an et vous n'avez plus à vous soucier d'une éventuelle assurance complémentaire.

	Single full	Family full
	Personne individuelle	Familles et couples ¹
Prime	199	329
Aperçu des prestations		
Durée de l'assurance	365 jours	365 jours
Etendue de la couverture	monde	monde
Franchise	sans	sans
Frais d'annulation consécutifs		
– par exemple à des événements médicaux, grèves, émeutes, pertes d'emplois	30'000	60'000
– à une quarantaine personnelle et un isolement pour cause de COVID-19	inclus	inclus
– à une grossesse	15'000	25'000
Protection loisirs	500	500/personne
Frais de dossier	inclus	inclus
Prestations de service		
– Helpline 24 h/24	inclus	inclus
– Blocage des cartes de crédit et des téléphones portables	inclus	inclus
Aide SOS pour les incidents de voyage		
– Transport d'urgence et rapatriement	illimité	illimité
– Frais de voyage supplémentaires, 1 ^{re} classe en train et classe économique en avion	inclus	inclus
– Avance de frais en cas d'hospitalisation à l'étranger	5'000	5'000/personne
Frais médicaux et d'hospitalisation dans le monde entier (max. 80 ans)		
– Frais de traitement en complément de l'assurance-maladie/assurance-accidents en Suisse	100'000	100' 000/personne
Aide en cas d'insolvabilité d'une compagnie aérienne ou d'un prestataire	2'500	2'500/personne
Bagages		
– pendant le transport	1'000	2'000
– pendant le voyage	2'000	4'000
Retards aériens	2'500	2'500/personne
Voyage de remplacement	5'000	10'000
Accident d'aviation		
– Prestation en capital de décès et d'invalidité	250'000	250'000
Chiens et chats		
– Frais d'annulation	5'000	5'000
– Frais de voyage de retour	2'000	2'000
Catastrophes naturelles	2'000	2'000/personne
Franchise-garantie pour les véhicules de location		
– Franchise de l'assurance casco et vol	10'000/contrat de location	10'000/contrat de location
– Extension de responsabilité civile	5'000'000	5'000'000
Protection SOS au domicile	inclus	inclus

¹ Family: font partie de la famille les conjoints et couples, parents, grands-parents et enfants vivant en ménage commun. Les enfants mineurs en vacances ou en pension ainsi que les enfants mineurs ne vivant pas en ménage commun sont également assurés.

L'assurance voyages et loisirs pour tous les moins de 26 ans

Pour tous les moins de 26 ans, nous offrons une protection complète à un prix préférentiel. Youth26 est le complément idéal à l'offre de réservation pour les jeunes en voyage linguistique. L'ERV rembourse vos frais pour un deuxième examen si vous échouez à l'examen et vous aide en cas de difficultés avec l'école et la famille d'accueil.

	Youth26
	Personne individuelle
Prime	99
Aperçu des prestations	
Durée de l'assurance	365 jours
Etendue de la couverture	monde
Franchise	sans
Frais d'annulation consécutifs	
– par exemple à des événements médicaux, grèves, émeutes, pertes d'emplois	10'000
– à une quarantaine personnelle et un isolement pour cause de COVID-19	inclus
Protection loisirs	500
Frais de dossier	inclus
Prestations de service	
– Helpline 24 h/24	inclus
– Blocage des cartes de crédit et des téléphones portables	inclus
Aide SOS pour les incidents de voyage	
– Transport d'urgence et rapatriement	illimité
– Frais de voyage supplémentaires, 1 ^{re} classe en train et classe économique en avion	inclus
– Avance de frais en cas d'hospitalisation à l'étranger	5'000
Garantie d'examen	
– Indemnisation des frais de l'examen de rattrapage dans un délai d'un an	1'000
– Organisation du traitement des problèmes	illimité
Aide en cas d'insolvabilité d'une compagnie aérienne ou d'un prestataire	1200
Bagages pendant le transport	500
Voyage de remplacement	2'000
Accident d'aviation	
– Prestation en capital de décès et d'invalidité	50'000

Couverture complète en période d'évolutions dynamiques

Les prestations suivantes sont comprises dans l'assurance voyage:

- Frais d'annulation, de changement de réservation et de voyage supplémentaires consécutifs
 - à la maladie du COVID-19 avant et pendant le voyage
 - Quarantaine individuelle ordonnée par une autorité en cas de test PCR positif ou de suspicion de COVID-19
- Frais supplémentaires pour un voyage de retour imprévu et remboursement des prestations de voyage non utilisées en raison d'obligations de quarantaine imprévues lors du retour au lieu de résidence, qui surviennent pendant le voyage

Une extension de prestation (par exemple pour l'augmentation des coûts supplémentaires en cas de quarantaine) est disponible via le «package supplémentaire COVID-19» très intéressant. Renseignez-vous auprès de votre conseiller voyage Globetrotter.

Les décisions administratives, telles que les confinements ou les fermetures de frontières, ne sont pas incluses dans la couverture.

La couverture pour un seul voyage

Pour tous ceux qui veulent assurer un seul voyage, nous offrons une protection unique sans souci.

	Short
	Personne individuelle
Prime	89
Aperçu des prestations	
Durée de l'assurance	92 jours de voyage
Etendue de la couverture	monde
Franchise	sans
Frais d'annulation consécutifs	
– par exemple à des événements médicaux, grèves, émeutes, pertes d'emplois	4'000
– à une quarantaine personnelle et un isolement pour cause de COVID-19	inclus
Frais de dossier	inclus
Prestations de service	
– Helpline 24 h/24	inclus
– Blocage des cartes de crédit et des téléphones portables	inclus
Aide SOS pour les incidents de voyage	
– Transport d'urgence et rapatriement	illimité
– Frais de voyage supplémentaires, 1 ^{re} classe en train et classe économique en avion	inclus
– Avance de frais en cas d'hospitalisation à l'étranger	5'000
Aide en cas d'insolvabilité d'une compagnie aérienne ou d'un prestataire	1200

L'assurance complémentaire pour les véhicules de location

En cas de sinistre subi par le véhicule de location, nous prenons en charge la franchise de l'assurance casco et de l'assurance vol qui vous sera facturée, et élargissons la couverture responsabilité civile. Cela à condition que les sinistres soient couverts par les assurances du loueur.

	Voitures de tourisme et motocycles	Camping-cars, motor-homes, minibus et 4x4
Prime par jour	5	11
Aperçu des prestations		
Durée de l'assurance	nombre de jours de location	nombre de jours de location
Etendue de la couverture	monde	monde
Franchise de l'assurance casco et vol	10'000/contrat de location	10'000/contrat de location
Extension de responsabilité civile	5'000'000	5'000'000

L'assurance complémentaire pour vos invités de l'étranger

Si vous attendez la visite de membres de votre famille ou d'amis de l'étranger, vous allez certainement tout mettre en œuvre pour que leur séjour en Suisse soit des plus agréables. Une des premières précautions consiste à prendre les mesures nécessaires en cas d'événements imprévus comme un accident ou une maladie. Avec l'assurance frais de guérison/invités de l'ERV, vous et vos invités êtes protégés de manière optimale contre les frais médicaux, hospitaliers et de médicaments élevés. Faites-vous conseiller par votre agence de voyage Globetrotter.

Sommes d'assurance et primes maximales en CHF. Toutes les primes s'entendent droit de timbre fédéral inclus. Etat en août 2021. Sous réserve de modifications des prestations et des primes.

Votre assureur est l'ERV, une succursale de Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances SA, www.erv.ch, info@erv.ch, tél. 058 275 22 10.

Important à savoir.

Prolongation des assurances annuelles

Pour vous éviter de vous préoccuper de votre assurance voyage chaque année, les assurances annuelles sont automatiquement renouvelées pour une année supplémentaire si elles ne sont pas résiliées au moins trois mois avant l'échéance.

Police d'assurance et conditions générales d'assurance (CGA)

Tous les détails sur l'assurance souscrite sont disponibles sur le programme de voyage Globetrotter.

Vous trouverez l'étendue détaillée des prestations et les exclusions de votre assurance dans la police ainsi que dans les CGA de l'ERV, qui sont déterminantes dans tous les cas. Celles-ci sont téléchargeables sur www.globetrotter.ch ou fournies sur demande par votre agence de voyages Globetrotter.

Si vous disposez déjà d'une assurance voyage, nous vous recommandons de bien vérifier l'étendue de sa couverture. Pensez bien à donner à votre conseiller ou conseillère voyages le nom de la compagnie d'assurance et votre numéro d'assurance pour que vous soit garantie une assistance rapide en cas d'urgence.

Européenne Assurances Voyages (ERV)
St. Alban-Anlage 56, case postale, 4002 Bâle
info@erv.ch, www.erv.ch

Membre de l'**ITIA** International
Travel Insurance Alliance



Sinistre

En cas de sinistre, la permanence téléphonique 24h/24 est à votre disposition à tout moment. Nous vous recommandons instamment d'enregistrer les numéros d'assistance sur votre téléphone mobile.

La ligne d'assistance est joignable au **0848 103 103** (depuis l'étranger remplacer 0 par 0041, des États-Unis/du Canada par 01141, d'Australie par 001141) ou au **numéro gratuit 00800 1003 1003** (des États-Unis/du Canada remplacer 00 par 011, d'Australie par 0011). Le numéro gratuit n'est pas disponible dans tous les pays.

Pour un règlement rapide du sinistre, veuillez nous envoyer vos documents numérisés à sinistres@erv.ch.

D'autres informations utiles et les formulaires de déclaration de sinistre sont disponibles sur www.erv.ch/sinistre.

Conseil: plus vous décrivez et documentez l'incident de façon détaillée, plus nous serons en mesure de traiter votre dossier rapidement.